

HOMMAGE À PAUL GÉRIN-LAJOIE

Allocution de Francis R. Whyte, recteur de l'Université du Québec à Hull, prononcée à l'occasion de l'octroi du doctorat honorifique en éducation à M. Paul Gérin-Lajoie, lors d'une cérémonie spéciale dans le cadres des Fêtes du 20e anniversaire de l'obtention des lettres patentes de l'Université du Québec à Hull, au pavillon Lucien-Brault, le 10 mars 2001

Aujourd'hui même, l'Université du Québec à Hull célèbre le vingtième anniversaire de sa création, le 10 mars 1981. Nous inscrivons ces fêtes à l'enseigne de l'éducation, car l'Université est née de la mission spécifique de la formation des maîtres confiée à l'Université du Québec, et elle entre aujourd'hui dans une troisième décennie qui, comme le nouveau siècle, sera fortement façonnée par la force du savoir.

Je suis honoré de vous présenter monsieur Paul Gérin-Lajoie, celui qui a été le principal artisan des transformations profondes apportées au système d'éducation au Québec dans le cadre de la «Révolution tranquille», l'initiateur des premiers projets internationaux du Québec, l'initiateur et le signataire des premiers accords de coopération en matière d'éducation et de formation entre le Québec et la France, ainsi que l'un des pionniers du concept de la Francophonie. Dans le domaine de l'enseignement supérieur, ses efforts ont mené directement à la création du réseau collégial, et du réseau de l'Université du Québec.

Dans son livre «Combats d'un révolutionnaire tranquille», Paul Gérin-Lajoie nous décrit ses sentiments, le soir du 22 juin 1960, au moment où il a appris la victoire électorale de l'équipe de Jean Lesage. Il pense au grand rêve qui l'inspire depuis son entrée en politique et il écrit:

Je vois tout à coup ce rêve devenir réalité. Chaque petit Québécois, et petite Québécoise, [...] aura bientôt accès à tous les niveaux et tous les types d'éducation. Tous pourront développer leur potentiel. Du fond des campagnes et des endroits éloignés des villes, là où ils étaient abandonnés par un système élitiste, on leur offrira la possibilité de fréquenter des institutions où ils pourront recevoir une formation en fonction de leurs aptitudes et de leurs intérêts. Sans obstacle financier. Sans barrière géographique. Sans carcan pédagogique. L'éducation pour tous et toutes. La meilleure éducation possible.

Quarante ans plus tard, ce rêve nous interpelle directement comme éducateurs, car les enjeux en sont aujourd'hui aussi fondamentaux pour l'avenir de notre société qu'ils ne l'ont jamais été.

Les racines de ce rêve remontent très loin dans l'héritage familial de Paul Gérin-Lajoie. Son aïeul, Antoine Gérin-Lajoie, auteur entre autres de la célèbre chanson «Un Canadien Errant» écrivait dans son roman «Jean Rivard le défricheur»: *De toutes les réformes désirables, l'éducation est la plus urgente, la plus indispensable: elle doit être la base de toutes les autres* . C'était en 1862, cent ans avant le début de la Révolution tranquille.

C'est en juillet 1960 que Paul Gérin-Lajoie est nommé vice-premier ministre et ministre de la jeunesse dans le gouvernement Lesage, et responsable du Département de l'Instruction publique. Le nouveau ministre ne tarde pas à concrétiser ses idées.

L'année 1961 voit la mise sur pied de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement sous la présidence de Mgr Parent et la création des premières commissions scolaires régionales. Le gouvernement adopte la Grande Charte de l'éducation instaurant la gratuité scolaire et contenant plusieurs dispositions touchant l'accessibilité aux études et le perfectionnement des enseignants. Une grande campagne d'information et de sensibilisation en faveur de l'éducation est lancée sous le thème «Qui s'instruit s'enrichit». En fin d'année, le ministre propose la fondation d'une association des pays où la langue française est en usage, analogue au Commonwealth britannique.

En 1962, Paul Gérin-Lajoie forme des comités d'étude, dont l'un sur l'éducation des adultes, présidé par Claude Ryan, et un autre sur l'éducation physique, les loisirs et les sports, présidé par René Bélisle.

En 1963, la Commission Parent dépose le premier volume de son rapport proposant la création d'un ministère de l'Éducation et d'un Conseil supérieur de l'éducation. Deux mois plus tard le projet de loi 60 est envoyé en première lecture à l'Assemblée législative. Le Bill 60 est controversé, même au sein du Conseil des ministres, et Paul Gérin-Lajoie entreprend une tournée populaire de deux mois et demi à travers le Québec pour gagner l'adhésion à son projet. Cette tournée personnelle du ministre a été l'élément déterminant pour l'acceptation des réformes proposées. On peut lire dans un article d'un journaliste de l'époque:

La tournée d'information de monsieur Paul Gérin-Lajoie fut un des meilleurs moments de la grande bataille qui s'est engagée sur le Bill longtemps avant sa publication. Le ministre y jouait son prestige personnel, et dans une certaine mesure, le sort du Bill 60 et du ministère de l'Éducation.

Le Bill 60 est adopté par le gouvernement et entre en vigueur le 13 mai 1964. Paul Gérin-Lajoie est nommé ministre de l'Éducation. Il lance l'opération 55 pour compléter le réseau des commissions scolaires régionales.

En 1965, il signe une entente à Paris pour créer un programme d'échanges et de coopération entre les ministères de l'Éducation de France et du Québec. Il fait adopter le règlement numéro 1 du ministère de l'Éducation relatif au cours élémentaire de six ans et au cours polyvalent secondaire. Les filles et les garçons fréquenteront désormais les mêmes écoles et se trouveront dans les mêmes classes.

En mars 1966, plusieurs projets du nouveau ministère sont adoptés: les règlements relatifs à la création des Cégeps, le rehaussement du niveau de la formation des maîtres, la consolidation et le financement de l'éducation permanente et la révision de la politique des prêts et bourses aux étudiants. La Commission Parent présente les derniers volumes

de son rapport au gouvernement et, au mois de juin, le gouvernement Lesage est défait aux élections générales.

Toutefois, le changement de gouvernement ne freine pas la mise en oeuvre des réformes proposées par le rapport Parent. La première session de la nouvelle législature voit la création des Cégeps, et dès l'année suivante, la création du Conseil des Universités et le réseau de l'Université du Québec.

En juin 1969, Paul Gérin-Lajoie, peu satisfait de demeurer en marge des réformes sur les bancs de l'opposition, démissionne comme député à l'Assemblée nationale et devient vice-président de la Commission fédérale des prix et des revenus.

En 1970, son rêve de l'éducation pour tous se transporte sur la scène internationale et il est nommé président de l'Agence canadienne de développement international, où il assure l'élaboration, la négociation et la réalisation de plusieurs milliers de projets de coopération internationale du Canada avec plus de 75 pays et une soixantaine d'organisations internationales. Sous sa direction, le budget annuel du Canada pour le développement international passe de 350 millions à plus d'un milliard de dollars, portant sur les objets les plus divers, depuis les programmes de formation de ressources humaines jusqu'aux divers types d'infrastructures.

Mais ses préoccupations de fond demeurent ancrées dans l'éducation, notamment en Afrique. Il écrit:

Comme au Québec, la jeunesse d'Afrique et des autres continents est dépositaire du capital le plus précieux - celui des cerveaux- sans lequel tous les capitaux en argent et en machines sont des investissements perdus. Tous les observateurs le disent, et j'ai pu le constater moi-même. C'est sur elle qu'il faut bâtir l'avenir de l'Afrique.

Ainsi, après avoir délaissé les fonctions officielles en 1977, il décide de se consacrer entièrement à l'éducation de la jeunesse en Afrique et en Haïti, par le biais d'un organisme indépendant, la Fondation Paul Gérin-Lajoie pour la coopération internationale, organisme où il oeuvre toujours aujourd'hui.

Au cours de sa vie publique et privée, Paul Gérin-Lajoie s'est distingué de multiples façons.

Boursier Rhodes, licencié en droit de l'Université de Montréal, membre du Barreau du Québec, il est docteur en droit constitutionnel de l'Université d'Oxford. Il s'est vu décerner des doctorats *honoris causa* par de nombreuses universités, au Canada et à l'étranger, ainsi que le Prix David en sciences morales et politiques, et le Prix de la Paix attribué par le Mouvement canadien pour une fédération mondiale.

Il a siégé au Conseil des Gouverneurs de la Banque Mondiale et des quatre grandes banques régionales de développement. Il a été vice-président du conseil des Gouverneurs du Fonds africain de développement. Il a également été membre du Conseil des

Gouverneurs du Centre de recherche en développement international et membre du conseil d'administration de la Société pour l'expansion des exportations.

Il est Compagnon de l'Ordre du Canada, Grand Officier de l'Ordre national du Québec, Officier de l'Ordre de la Pléiade, Commandeur de l'Ordre du Mérite de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem et de Malte, Grand Officier de l'Ordre national du Lion (Sénégal), et membre du Club de Dakar.

Au delà de tous ces honneurs, Paul Gérin-Lajoie n'a jamais perdu foi en son rêve; il n'a jamais cessé d'être un combattant tranquille. Pour citer ses propres paroles:

Le combat de l'éducation vaut la peine d'être mené, un enfant à la fois, pour atteindre un jour tous les enfants du monde.

Mesdames et messieurs, l'Université du Québec est fière et honorée d'octroyer un doctorat en éducation *honoris causa*, sous l'égide de l'Université du Québec à Hull, à monsieur Paul Gérin-Lajoie.

Francis R. Whyte
Recteur de l'UQAH